



ASSOCIATION CANADIENNE DES DOYENS ET DOYENNES D'ÉDUCATION

# ACCORD GÉNÉRAL





ASSOCIATION CANADIENNE DES DOYENS ET DOYENNES D'ÉDUCATION

# ACCORD GÉNÉRAL

## *Survol de l'Accord*

L'Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation a créé cet Accord général en vue de présenter l'entente des signataires envers les objectifs, valeurs et principes permettant une approche concertée de l'avancement de l'éducation au Canada. En signant cet Accord général, les gestionnaires des facultés d'éducation contribuent à renforcer la capacité institutionnelle de l'ACDE d'exercer une influence positive dans le secteur de l'éducation publique au Canada. Les signataires de l'Accord général se joignent à un réseau partageant des valeurs et des engagements communs en matière d'éducation, et contribuent au discours public national sur l'importance de l'éducation publique comme moyen de développer et de maintenir une société civile.

Cet Accord général représente le premier stade du développement d'une relation continue entre les universités et collèges universitaires canadiens qui reçoivent un financement public ou sont membres d'Universités Canada, et qui offrent une formation initiale en enseignement. Des stades ultérieurs sont prévus sous forme d'ententes de principes dans des champs d'intérêt spécifiques, le premier de ces documents étant l'Accord sur la formation initiale à l'enseignement. Parmi les champs d'intérêt susceptibles de faire l'objet d'autres accords, on trouve, entre autres, les études supérieures, la formation continue, la mobilité des enseignantes et des enseignants et la reconnaissance des qualifications professionnelles, ainsi que l'éducation autochtone. Les signataires de l'Accord général s'engagent ainsi publiquement à être solidaires dans le respect de son contenu. Les gestionnaires des facultés d'éducation signataires de l'Accord général ne sont pas tenues ou tenus d'entériner d'autres accords, mais peuvent néanmoins choisir de prendre part aux activités énoncées ci-après. Les établissements et organismes ne répondant pas aux conditions requises pour signer l'Accord général,

[www.acde-acde.ca](http://www.acde-acde.ca)

mais qui en appuient les principes, pourront être autorisés à signer les prochains accords.

L'Accord général appuie et encourage une gamme d'activités, telles que le plaidoyer en faveur de l'accroissement du financement public et de l'engagement de l'État en éducation, l'élaboration de documents de principes, la création d'occasions de partenariat, le partage des données entre les établissements, l'appui à la recherche en éducation, et la promotion de l'accès à la connaissance pour les enseignants et le public. Ces activités sont présentées en détail dans le Plan opérationnel de l'Accord général.

## *Vers un accord pancanadien*

Les membres de l'Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation (ACDE) se réunissent périodiquement pour échanger des informations sur l'évolution de la situation au sein de leur établissement et dans l'ensemble du Canada. L'ACDE a permis des avancées considérables vers une collecte systématique de données dans des champs d'intérêt commun, le parrainage d'initiatives de recherche particulières visant à dégager une perspective pancanadienne, et le développement d'un réseau d'établissements et d'organismes partageant les mêmes engagements et les mêmes valeurs.

Les membres de l'ACDE en sont arrivés à une conception commune de ce que doit être l'Accord général, de ce qu'il peut apporter à ses signataires, et des recoupements qui peuvent exister entre celui-ci et d'autres accords et les textes législatifs régissant l'éducation. Ce consensus a été obtenu grâce à l'intégration de contributions faites dans les deux langues officielles et en provenance de petits et de grands établissements issus de toutes les régions du Canada. Dans le cadre de l'Accord général, les signataires démontrent leur volonté de nouer des relations réciproques favorisant l'échange, la diffusion d'information et les actions concertées.

## *Le contexte canadien*

L'ACDE représente les instances responsables des formations initiale et post-initiale universitaires des professionnels de l'enseignement de même que d'une bonne partie

[www.acde-acde.ca](http://www.acde-acde.ca)

des travaux de recherche et d'érudition liés à l'éducation au Canada. Ses membres s'engagent à l'amélioration des programmes de formation initiale et post-initiale à l'enseignement, ainsi que de la recherche en éducation au sein des universités et collèges universitaires canadiens qui sont financés par des fonds publics ou membres d'Universités Canada. Leur mission consiste à favoriser la mise en place de programmes éducatifs de haute qualité, y compris des programmes de formation initiale à l'enseignement, dans un cadre pancanadien.

L'ACDE considère que les facultés, les écoles, les collèges et les départements d'éducation canadiens sont les plus à même de préparer les professionnels de l'enseignement à la diversité des salles de classe au Canada. Les enseignantes et les enseignants sont les premiers vecteurs des cultures civiques de la société, et leur formation doit porter sur ces valeurs et ces attitudes, de même que sur les contenus pertinents. L'ACDE appuie les facultés, écoles, collèges et départements d'éducation canadiens précisément parce qu'ils font partie intégrante de leurs communautés respectives et qu'ils ont, pour la plupart, une longue tradition d'engagement auprès des communautés éducatives locales, provinciales et nationales.

Selon la Constitution, l'éducation au Canada relève des provinces et des territoires. Il existe toutefois quelques groupes nationaux et pancanadiens œuvrant dans le domaine de l'éducation comme, entre autres, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), l'Association canadienne d'éducation, l'Association canadienne des administrateurs et administratrices scolaires, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, et l'Association canadienne des directeurs d'école. Sans vouloir interférer avec les prérogatives de ces groupes, les doyens, doyennes, directeurs, directrices, présidents et présidentes de facultés d'éducation ressentent la nécessité de se donner une voix pancanadienne afin d'établir, de maintenir et de promouvoir des objectifs professionnels communs à tous les établissements. L'Accord général constitue le moyen d'y parvenir.

Le contexte de l'éducation au sein de chaque province et territoire est unique à plusieurs égards, notamment sur le plan des langues, de la culture, de l'histoire, et des conditions économiques et sociales. L'ACDE ne souhaite pas imposer un système de normes nationales susceptible d'éroder les importantes spécificités locales et régionales de la formation initiale à l'enseignement ou du système éducatif en général. Nous devons en effet résister à tout effort d'homogénéisation ou de standardisation de l'éducation. Ainsi, le présent accord ne remet pas en cause les responsabilités des provinces et territoires envers l'éducation dans leur région. Cela dit, il y a un manifestement des possibilités d'action conjointe. Les doyens, doyennes, directeurs,

[www.acde-acde.ca](http://www.acde-acde.ca)

directrices, présidents et présidentes de facultés d'éducation du Canada estiment que leur engagement collectif créera une synergie qui profitera à chaque province et à chaque territoire, ainsi qu'à l'ensemble du pays.

## *Vision*

La vision de l'ACDE pour cet accord pancanadien implique un réseau de relations réciproques, tant entre les signataires qu'avec d'autres groupes qui s'intéressent à l'éducation au Canada. Entre les membres de l'ACDE, l'Accord général favorisera l'évaluation par des pairs, la reconnaissance du mérite, les échanges, la réciprocité et le respect. Par la mise en œuvre d'accords consacrés à d'autres professions, les membres échangeront de l'information et exploreront des principes permettant d'orienter l'évolution des professions liées à l'éducation ainsi qu'aux secteurs connexes. Ils et elles examineront les processus, les politiques et les procédures institutionnels s'appliquant à leurs programmes de formation à l'enseignement. Les membres soutiendront également la recherche portant sur la formation à l'enseignement à travers des travaux pertinents pour les professionnels de l'enseignement au Canada.

En plus de ces activités, les signataires de l'Accord général plaident en faveur d'un meilleur financement de l'éducation publique, et d'un engagement citoyen accru envers celle-ci. On ne saurait exagérer la valeur d'un réseau pancanadien de gestionnaires de facultés d'éducation agissant de concert en vue d'influencer les politiques gouvernementales. L'un des objectifs de l'Accord général est de contribuer au débat sur le rôle de l'éducation publique au regard de l'évolution de la société canadienne. En promouvant l'importance de l'éducation publique et en favorisant les investissements envers celle-ci (en matière de financement, de recherche et de ressources humaines, notamment), les signataires de l'Accord général de l'ACDE espèrent susciter l'engagement et la responsabilisation des citoyens et citoyennes, envers une éducation de qualité, et la mobilisation des ressources nécessaires pour l'éducation de tous les Canadiens et Canadiennes.

En mettant en place un réseau de relations avec des gouvernements, des organismes et des organisations professionnelles actives en éducation, telles que les associations d'enseignants aux niveaux provincial et national, l'Accord général facilitera le partage de l'information et la recherche collaborative dans un cadre qui

[www.acde-acde.ca](http://www.acde-acde.ca)

respectera la diversité des régions et des contextes éducatifs du Canada. La force du réseau fera en sorte que des liens étroits seront créés et maintenus; sa flexibilité permettra différents niveaux d'implication.

## Principes

Les principes de l'Accord général sont les suivants :

- L'Accord général s'adresse aux doyens, doyennes, directeurs, directrices, présidents et présidentes de facultés, de collèges, d'écoles et de départements d'éducation au sein des universités et collèges universitaires canadiens qui sont financés par l'État ou qui sont membres d'Universités Canada.
- Il respecte la diversité des programmes qui ont été mis en place pour répondre aux besoins d'une population canadienne diversifiée. Il favorise les importantes caractéristiques régionales et locales de la formation initiale à l'enseignement et, plus largement, des systèmes éducatifs.
- Il reconnaît l'autonomie des établissements, les différences régionales et les prérogatives provinciales en ce qui a trait aux pratiques et aux politiques en matière d'éducation.

## Objectifs

L'éducation est la pierre angulaire du développement humain. Dans cette optique, l'ACDE s'engage à exercer, auprès des universités et des collèges universitaires, un leadership pancanadien en ce qui concerne la formation et le perfectionnement des enseignantes et des enseignants, la recherche en éducation, et les politiques. L'Accord général de l'ACDE se fixe les objectifs suivants :

- repérer les enjeux et problèmes nationaux en matière d'éducation, en particulier ceux liés à la formation initiale à l'enseignement, et s'y attaquer;
- développer une conscience nationale robuste, concentrée et bien informée en ce qui concerne l'éducation.

[www.acde-acde.ca](http://www.acde-acde.ca)

- susciter un dialogue sur l'élaboration de principes pancanadiens sur, entre autres, la formation initiale à l'enseignement, la formation aux cycles supérieurs, et la formation continue, avec les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, les communautés autochtones, divers organismes, les associations enseignantes et professionnelles nationales et provinciales, et les groupes de recherche en éducation;
- encourager des alliances régionales, provinciales et nationales entre facultés, écoles, collèges et départements d'éducation en vue d'influencer les politiques en éducation;
- promouvoir le financement, la reconnaissance et la diffusion de la recherche en éducation, notamment au regard de la formation à l'enseignement et des pratiques d'enseignement dans les écoles;
- favoriser la reconnaissance pancanadienne des programmes de formation initiale à l'enseignement tout en respectant l'autonomie des établissements et les programmes différenciés qui tiennent compte des spécificités culturelles et régionales;
- faciliter la mobilité pancanadienne des étudiantes et étudiants et celle des enseignantes et enseignants;
- soutenir l'innovation réfléchie et avisée mise au service de l'amélioration et du renforcement de la formation à l'enseignement à l'échelle du pays;
- soutenir la collaboration essentielle entre l'université et l'école à la lumière de la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage;
- nouer des liens interprovinciaux et intraprovinciaux et renforcer les partenariats dans les domaines de la formation à l'enseignement, de la formation aux cycles supérieurs et de la formation continue.

## *Activités ouvertes aux signataires*

L'Accord général affirme que l'éducation, en particulier dans le système public, ou enseignement public, prépare les apprenants de tout âge à participer de manière significative à une société civile et démocratique. Dans cette optique, l'ACDE encourage

[www.acde-acde.ca](http://www.acde-acde.ca)

un ensemble d'activités facultatives auxquelles peuvent participer les signataires de l'Accord général. Par exemple :

1. participer à un dialogue continu sur l'éducation publique;
2. plaider en faveur d'un investissement et d'un engagement accru de l'État en éducation;
3. rédiger des documents de principes, et mener des discussions sur les ramifications de tels principes auprès des groupes concernés;
4. créer des occasions de partenariat;
5. partager des données entre les établissements;
6. faire valoir la recherche sur la formation à l'enseignement;
7. promouvoir l'accès aux connaissances pour la communauté enseignante et le public;
8. mettre au point des mécanismes de reconnaissance des programmes.

*© 2006, 2016 Association canadienne des doyens et doyennes de l'éducation*

[www.acde-acde.ca](http://www.acde-acde.ca)